

# **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## **DU 14 DECEMBRE 2021**

### **Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Délibération n°96-2021: Décisions du Président dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire. [Rapporteur : Monsieur Patrick IMBERT](#)

Délibération n°97-2021: Installation d'une nouvelle conseillère communautaire pour la commune de la Ferté-Alais. [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

Délibération n°98-2021: Désignation des représentants au Centre Hubertine Auclert – Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

#### **COMMANDE PUBLIQUE** [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

Délibération n°99-2021: Tarifs appliqués pour les dossiers gérés par le service commun Commande Publique pour l'année 2022.

#### **Direction Mutualisée des Systèmes d'Information** [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

Délibération n°100-2021: Tarifs appliqués pour l'adhésion au service commun Direction Mutualisée des Systèmes D'Information pour l'année 2022. ([Annexe](#)).

#### **FINANCES** [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

Délibération n°101-2021: Budget 2022 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Délibération n°102-2021 : Budget 2022 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget annexe « déchets ménagers » de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Délibération n°103-2021 : Réintégration dans le budget annexe « déchets ménagers » 2021 de la CCVE des frais d'administration générale supportés par le budget principal.

Délibération n°104-2021 : Attribution de fonds de concours n°1 – 2<sup>ème</sup> attribution de 2021.

Délibération n°105-2021: Attributions de Compensation (AC) : Rapport quinquennal. ([Annexe](#)).

#### **RESSOURCES HUMAINES** [Rapporteur : Monsieur Jean-Claude QUINTARD](#)

Délibération n°106-2021: Modification du tableau des emplois.

Délibération n°107-2021 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité (en application des articles 3.1° et 3.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour l'année 2022.

Délibération n°108-2021 : Création d'activités accessoires pour 2022.

Délibération n°109-2021: Allocation forfaitaire de télétravail.

Délibération n°110-2021: Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).

**EAU - ASSAINISSEMENT** Rapporteur : Monsieur Jacques GOMBAULT

Délibération n°111-2021: Procès-Verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement des Eaux Usées de la commune de Saint-Vrain à la CCVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Délibération n°112-2021: Procès-Verbal de mise à disposition de la CCVE au SIARCE des ouvrages d'assainissement des Eaux Usées sur la commune de Saint-Vrain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DECHETS MENAGERS** Rapporteur : Monsieur Gilles LE PAGE

Délibération n°113-2021: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) – grille tarifaire pour 2022.

Délibération n°114-2021: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) - Révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. (Annexe).

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ADS** Rapporteur : Monsieur Jacques GOMBAULT

Délibération n°115-2021: Rapport d'activité du service intercommunal d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et Urbanisme - 2021 (Annexe).

Délibération n°116-2021: Tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour l'année 2022.

**DEVELOPPEMENT DURABLE** Rapporteur : Monsieur Gilles LE PAGE

Délibération n°117-2021: Attribution du fonds de concours n°5 – Année 2021.

Délibération n°118-2021: Réponse à l'appel à projets développement durable à destination des associations – année 2021.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Délibération n°119-2021: Avis du Conseil communautaire sur l'ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2022.

**TRANSPORT** Rapporteur : Monsieur Jacques BERNARD

Délibération n°120-2021: Rapport annuel d'activité du Transport à la Demande (TAD) - 2021. (Annexe).

**SPORT** Rapporteur : Monsieur Jacques MIONE

Délibération n°121-2021 : Tarifs du centre aquatique communautaire Aquastade pour l'année 2022.

**AIDE A LA PERSONNE** Rapporteur : Madame Marie-Claire CHAMBARET

Délibération n°122-2021 : Approbation de la convention d'objectifs avec le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne » pour l'année 2022. ([Annexe](#)).

Délibération n°123-2021 : Approbation des conventions d'objectifs relatives au service « aide à domicile » à conclure avec les associations maillant le Val d'Essonne, pour l'année 2022. ([Annexes](#)).

Délibération n°124-2021: Tarification des interventions du service aide à domicile - année 2022.

Nos Réf : PI/GD/NN/EC  
Affaire suivie par :  
**Nadège NOEL**  
Directrice Générale Adjointe  
Ressources et Mutualisation  
☎ 01 64 93 21 20  
nnoel@ccvalessonne.com



Ballancourt-sur-Essonne,  
Le 8 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les élus  
communautaires

Objet : Convocation au Conseil communautaire

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en application de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et de loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil Communautaire est convoqué, en séance dématérialisée le :

**Le Mardi 14 décembre 2021 à 19h00**  
**En présentiel ou en visio-conférence pour les Vice-Présidents**  
**Et en visio-conférence pour les élus communautaires**  
**(Ouverture de la salle 1 heure avant)**

**Selon les modalités suivantes :**

Chaque élu convié au présent Conseil communautaire recevra un lien Teams permettant d'y assister.

Seuls les participants identifiés nominativement par leur Nom et Prénom peuvent rejoindre la réunion. Lors de la connexion et pendant toute la durée de la réunion, chaque élu membre présent est identifié à l'écran avec ses Nom et Prénom.

Le dispositif permet de se connecter en audio et en visio-conférence. Pour cela, chaque membre participant peut activer le mode caméra et le mode micro quand cela est nécessaire (prise de parole). Durant toute la durée de la séance, **il est important que le mode micro ne soit activé que lorsque la prise de parole est nécessaire. Le reste du temps, le mode micro devra être désactivé.**

**1/ Ouverture de la séance**

- A 19h00, le Président de séance ouvre la séance via le système TEAMS.
- Il procède à l'appel nominal de chaque membre. Chaque membre présent active son micro à l'appel de son nom et répond « présent ».
- La séance du Conseil Communautaire sera accessible en direct au public, via la réseau Facebook Live de la CCVE. L'enregistrement des débats se fera sur support numérique.

## 2/ Présentation et vote des délibérations par voie dématérialisée

- **Transmission préalable des questions écrites et des observations :**  
Afin de permettre une fluidité des débats, il est proposé à chaque élu de transmettre par écrit ses questions ou observations sur les points inscrits à l'ordre du jour, en amont de la séance.  
L'élu transmet ces derniers éléments, 48 heures avant le jour de la séance par courriel au secrétariat ([administrationgenerale@ccvalessonne.com](mailto:administrationgenerale@ccvalessonne.com)). Le président en est informé et donne la parole à l'élu concerné lors de la séance.  
Dans tous les cas, la parole sera donnée à tout élu qui souhaitera s'exprimer, selon les conditions du règlement intérieur en vigueur.
- **Présentation de la note de synthèse à l'écran :**  
Le rapporteur présente la délibération.  
Celle-ci est affichée dans le fil de conversation.  
Le Président annonce l'ouverture des débats sur l'acte présenté et donne la parole aux élus qui la demandent. Le cas échéant, il indique le nom des élus membres présents ayant informé en amont de leur volonté de soumettre une question ou d'émettre une observation.
- A la fin de la présentation, la délibération est soumise au vote des élus par appel nominal.  
Le résultat des votes est proclamé.

## 3/ Clôture de séance

- Lorsque toutes les délibérations ont été présentées et mises au vote, que toutes les demandes d'intervention des membres participants ont été satisfaites, le Président annonce la clôture de la séance à tous les membres participants.
- Chaque membre participant peut alors se déconnecter de l'application TEAMS.

Vous trouverez, en pièces jointes, l'ordre du jour accompagné de la note de synthèse et des annexes qui seront présentées.

Je vous précise que pour ce Conseil communautaire, chaque conseiller communautaire pourra être porteur de 2 pouvoirs.

Je vous remercie de bien vouloir informer, dès que possible, l'administration générale ([administration generale@ccvalessonne.com](mailto:administrationgenerale@ccvalessonne.com)) de l'impossibilité dans laquelle vous pourriez vous trouver d'assister à cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, mes salutations distinguées.



**Patrick IMBERT**  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Essonne  
Vice-président du Conseil Départemental de  
l'Essonne